

FINANCE RESPONSABLE

10 PROPOSITIONS DE LA PLACE DE PARIS POUR L'EUROPE



Janvier 2013

Dans le cadre de la semaine de l'ISR et du Forum de l'Investissement, Paris EUROPLACE, a organisé le 12 octobre 2012, au Palais des Congrès à Paris, un colloque sur le thème : « Finance Responsable : Nouvelles propositions pour l'Europe ». Les chefs d'entreprise européens et des hauts représentants du secteur financier présents ont confirmé leur volonté de poursuivre et d'approfondir leur démarche en faveur de la finance responsable de long terme, au service de la croissance et de l'emploi, et de l'inscrire dans une approche européenne.*

Le développement d'une finance responsable est l'une des priorités stratégiques de la Place de Paris. C'est pourquoi, dans le prolongement de cet événement, Paris EUROPLACE propose une feuille de route pour développer la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et l'Investissement Socialement Responsable (ISR) au niveau européen. Il s'agit de définir, au plan communautaire, un corpus de principes communs de transparence, de gouvernance, et de comparabilité, qui engage l'ensemble des acteurs, tout en laissant à chacun suffisamment de souplesse dans sa mise en œuvre, à travers, notamment, des processus d'autorégulation et de corégulation.

Trois axes d'actions sont proposés pour cette feuille de route européenne, visant à professionnaliser, crédibiliser, et rendre plus transparente la démarche RSE et ISR, auprès des actionnaires, des investisseurs et des collaborateurs.

I. Renforcer le dialogue entre investisseurs et émetteurs sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

A cet effet, il est recommandé de :

- **Proposition n°1 : intégrer davantage les informations et indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'information transmise aux organes de gouvernance** de l'entreprise et aux investisseurs (via, notamment, le rapport de gestion ou le document de référence) et montrer leur contribution à la performance globale de l'entreprise. Cet objectif suppose, en particulier, de développer progressivement, au plan européen, un **référentiel unique sur la RSE**.
- **Proposition n°2 : encourager l'examen, par les conseils d'administration, des politiques RSE**, selon des modalités à définir par l'entreprise (via, par exemple, un comité ad hoc, un administrateur référent ou le comité d'audit dont les responsabilités seraient élargies) ;
- **Proposition n°3 : réfléchir à la définition d'un cadre européen assurant la transparence des méthodes de notation extra-financière** et permettant l'émergence d'un référentiel opposable ;
- **Proposition n°4 : renforcer, chez les investisseurs, la prise en compte des critères ESG** dans leurs analyses et décisions d'investissement et étendre aux investisseurs institutionnels les obligations de vote et de reporting ESG qu'appliquent en France les sociétés de gestion.

II. Améliorer les pratiques de distribution des produits Investissement Socialement Responsable (ISR)

Le développement de l'ISR exige davantage de clarté et de pédagogie. Pour ce faire, il est recommandé de :

- **Proposition n°5** : améliorer l'information et la formation faite auprès de la clientèle et des vendeurs eux-mêmes ;
- **Proposition n°6** : continuer à adapter et développer l'offre ISR dans des produits comme l'assurance-vie, le PEA ou l'épargne salariale, selon les spécificités propres à chaque établissement ;
- **Proposition n°7** : développer la transparence et la lisibilité des produits ISR au plan communautaire, en s'inspirant des initiatives qui existent déjà en France, avec, par exemple, le code de transparence de l'AFG¹ et du FIR² pour les fonds ISR ouverts au public ;
- **Propositions n°8** : créer un label ISR européen. Un processus harmonisé de labellisation permettrait de donner plus de confiance aux investisseurs et plus de visibilité aux initiatives européennes. Ceci implique en particulier une harmonisation européenne des différentes définitions de l'ISR.

III. Promouvoir les pratiques européennes au niveau international

L'expertise développée par les entreprises européennes en matière de RSE et d'ISR est un facteur de compétitivité. Elle doit être rendue plus visible et valorisée au plan international. Au moins deux approches doivent être poursuivies pour capitaliser sur les atouts de l'Europe en la matière :

- **Proposition n°9** : appuyer la création d'un cadre politique international de prise en compte des critères ESG dans les échanges internationaux (OMC, BIT...) et en matière de régulation (OICV³ ...) ;
- **Proposition n°10** : inciter les grandes organisations internationales à vocation financière (FMI, Banque Mondiale, BEI, BERD...) à renforcer la prise en compte des critères ESG dans leur politique de financement.

*L'événement « Finance Responsable : Nouvelles propositions pour l'Europe » a été organisé avec le soutien de :



¹ Association Française de la Gestion financière

² Forum pour l'Investissement Responsable

³ Organisation Internationale des Commissions de Valeurs